

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 31 MAI ET 1^{ER} JUIN 2021

Point 8 de l'ordre du jour

Transmission du postulat déposé par M. Philippe Dupasquier, au nom du groupe PLR, demandant que la Commune s'engage à planter un chêne pour mille habitants

Lors de la séance du 14 décembre 2020, M. Philippe Dupasquier a déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit au verso.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 4 mai 2021, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Philippe Dupasquier, au nom du groupe PLR, demandant que la Commune s'engage à planter un chêne pour mille habitants.

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE BULLE**

La Présidente

Emmanuelle Favre Gende

La Secrétaire

Nicole Jacquaroud

Postulat demandant que la Commune s'engage à planter un chêne pour mille habitants

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Il s'agit d'un postulat tendant à la restauration de la présence du chêne dans notre Commune, essentiellement comme élément paysager.

J'ai intitulé ce postulat « un chêne pour mille habitants », en regard à la démographie galopante qu'a connue notre Commune ces dernières années.

Ce postulat découle du constat affligeant de la disparition progressive des magnifiques chênes séculaires qui marquent de leur empreinte nos paysages, cela depuis des temps immémoriaux.

Ces chênes revêtent pourtant une grande valeur en tant que patrimoine naturel et culturel. Leur importance pour la biodiversité en tant que refuge pour un très grand nombre d'oiseaux, de petits mammifères et d'insectes n'est aussi plus à démontrer.

Je propose que, dans les prochaines années, la Commune s'engage à planter sur son territoire un chêne pour mille habitants, ce qui fait déjà 24 chênes si mon compte est juste, et autant d'emplacements à trouver.

Il s'agirait d'un engagement dynamique et inscrit sur la durée. Chaque fois que la population bulloise dépasserait un nouveau seuil de mille habitants, un chêne supplémentaire devrait ainsi être planté. Tous les moyens nécessaires à l'entretien, à la protection et au développement de ces futurs géants de nos contrées devront être mis en œuvre et garantis, que ce soit sur le plan financier, technique ou même légal. Ces arbres ne pourraient ainsi pas être abattus dans le futur sans un intérêt public prépondérant.

Des conventions pourraient être passées avec des propriétaires privés, je pense notamment aux agriculteurs, désireux d'accueillir sur leur domaine un tel arbre.

*L'espèce botanique de chêne, ainsi que les lieux d'implantation seront à choisir avec soin. En plus de l'impact paysager souhaité, la nature du terrain devra être prise en compte. Ainsi, le chêne pédonculé (*Quercus robur* de son auguste nom latin) prospère sur les sols profonds et humides, alors que le chêne sessile (*Quercus petraea*) affectionne les sols plus secs.*

En espérant ainsi, par une approche simple et peu onéreuse, pouvoir embellir notre environnement immédiat mis à mal par les nombreuses constructions récentes aux qualités architecturales souvent douteuses, je vous propose d'accueillir favorablement ce postulat. »